



REGLEMENT INTERIEUR PISCINE

Ouverture de 10 h à 12 h et de 14 h à 20 h.

L'accès à la piscine est réservé seulement aux résidents du camping et strictement interdit aux visiteurs

Avant de pénétrer dans le bassin, les baigneurs doivent obligatoirement passer sous la douche et dans le pédiluve. (La douche sert à éliminer, crème solaire, transpiration, saleté, sable, etc. qui favorisent l'augmentation du taux de chlorures).

Les baigneurs ne doivent pas utiliser le pédiluve à d'autres fins que celles pour lequel il est conçu.

Le port du slip de bain est obligatoire pour tous, (compris enfants et nourrissons) Shorts, boxers sont interdits.

Il est interdit de pénétrer chaussé sur les plages.

Il est interdit de courir sur les plages, de plonger, de se pousser ou de sauter.

Les poussettes, parasols, palmes, tubas, matelas, jeux de balles et ballons etc... sont interdits.

Il est interdit de fumer, mâcher du chewing-gum, de manger ou boire dans l'enceinte de la piscine.

Il est interdit de cracher.

Il ne doit pas être introduit d'animaux.

L'accès à la piscine est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes.

Les pansements sont interdits.

Les enfants de moins de 16 ans et ceux ne sachant pas nager doivent être accompagnés d'un adulte. Les enfants sont admis sous la responsabilité des parents ou d'un adulte responsable.

Pour la sécurité et le respect des autres veuillez vous abstenir de crier.

Toutes ces recommandations sont faites pour votre confort, propreté et sécurité. Toute personne ne respectant pas le règlement se verra expulsé de la piscine, et en cas de récidive du camping.

